



COMMUNE DE WUENHEIM

ANNÉE 2023, N° 2

JUIN 2023

Retrouvez aussi des informations sur la page internet de Wuenheim : [http : wuenheim.free.fr](http://wuenheim.free.fr)

et sur Facebook : [https://www.](https://www.facebook.com/wuenheim)

DANS CE NUMÉRO :

Tour d'Alsace 2

Bonus Vélo 2

Vacances partez tranquille : 3

DAACT 3

Engin explosif 3

Passeport / Carte d'identité 4

Plan canicule 4

Collecte bio-déchets et tri 4

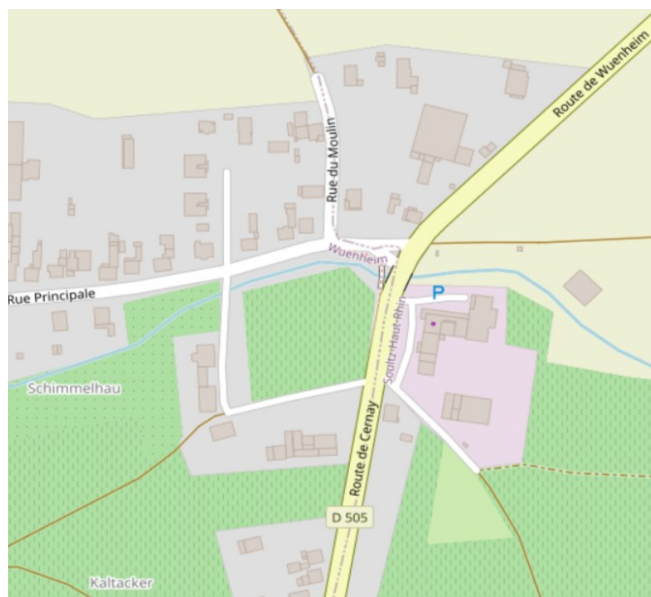
Marche Gourmande 5

Qualité de vie 6

Chantier sécurisation entrée de Wuenheim RD5.4/RD5

Démarrage de la mise en œuvre des aménagements de voirie à compter du 19 juin 2023 pour une durée prévisionnelle de 6 semaines.

La réalisation a été confiée à la Société **COLAS** pour un montant de 124 505 € HT financé pour moitié par la Commune de Soultz et pour moitié par la Commune de Wuenheim



Mise en place également d'un nouveau système d'éclairage public à LED réalisés par la **Société ETPE** pour un montant total de 29 015 € H.T financé par la Commune de Wuenheim selon une répartition de 50% pour Soultz et 50% pour Wuenheim.

L'opération de réparation du pont sur la route des vins du ressort de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) et la deuxième phase des travaux de réseaux humides du ressort de la CCRG (Communauté des communes de la Région de Guebwiller) seront effectués à l'issue des vendanges selon calendrier à venir.

Merci d'observer les consignes et les déviations en place et de réduire votre vitesse pour la sécurité de chacun.



TOUR D'ALSACE DE PASSAGE A WUENHEIM LE DIMANCHE 30 JUILLET

TOUR D'ALSACE

DU 26 AU 30 JUILLET 2023

26/07 SAUSHEIM - SAUSHEIM
27/07 EUROPA-PARK - SELESTAT
28/07 VESOUL - LA PLANCHE DES BELLES FILLES
29/07 TAGOLSHEIM - ALTKIRCH
30/07 RIBEAUVILLE - CERNAY

2004-2023

Logos: GROUPE LARGER, UCI EUROPE TOUR, ASPPT, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Dimanche 30 juillet 2023

Etape 5 : Course en ligne

RIBEAUVILLE – CERNAY

Dernière étape du Tour 2023, cette épreuve s'élancera de la belle ville médiévale de Ribeauvillé et ralliera Cernay sur les rives de la Thur. La première partie de l'étape se veut roulante et traversera la plaine d'Alsace. Les difficultés se feront avec le passage au Vieil Armand, qui permettra aux grimpeurs de grappiller quelques secondes. Enfin, une boucle dans le bassin potassique permettra de départager les coureurs au sprint et viendra mettre un terme à cette étape.

Le dimanche 30 juillet 2023 à WUENHEIM à partir de 13h30 et jusqu'à 16h30 après le passage de la voiture balai, dans la rue Principale et la rue Montée de Thierenbach, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits.

La circulation en sens inverse de la course pendant le passage de l'épreuve sera strictement interdite.

**BONUS VELOS**

Les aides à l'achat de vélo ont été renforcées à partir du 15 août 2022 et sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2023 : suppression de la condition d'une aide locale, relèvement de l'aide à 300 €, majoration pour les ménages précaires et les personnes en situation de handicap, ouverture du bonus aux vélos pliants, élargissement de la prime à la conversion. Les seuils d'éligibilité sont rehaussés, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € auparavant) et 20 % des ménages pour les aides renforcées (revenu fiscal par part inférieur à 6 358 € contre 6 300 € auparavant). C'est ce qu'annonce un [communiqué du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires](#).

VACANCES OU ABSENCE PROLONGÉE : AYEZ LE RÉFLEXE Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller sur votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Vous (ou votre représentant) serez prévenu en cas d'anomalies (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Cette même opération existe pour la surveillance des entreprises et sociétés.

Pour bénéficier du service, faites les démarches nécessaires soit **auprès de la brigade de gendarmerie de votre domicile** ou sur le site : www.masecurite.interieur.gouv.fr



Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux



Propriétaire d'un bien immobilier, lorsque vous terminez une construction pour laquelle vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme, vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, en informer la mairie par une déclaration attestant l'achève-

ment et la conformité de travaux (**DAACT**) mais **également la Direction générale des Finances publiques dans certains cas : nouvelle construction, agrandissement ou démolition, changement de**

destination.

Vous pouvez désormais effectuer cette déclaration en ligne directement dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr, via l'onglet Démarches > Gérer mes biens immobiliers.

SI VOUS DÉCOUVREZ UN ENGIN EXPLOSIF OU SUSPECT



1 Prévenez immédiatement la police ou la gendarmerie en composant le 17 ou contactez votre mairie.

2 Prenez une photo et repérez sa localisation pour faciliter l'intervention des démineurs.

3 Éloignez-vous de la zone et dissuadez les curieux de s'en approcher.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



PASSEPORT - CARTE D'IDENTITE

J'anticipe l'été : dès la rentrée, je refais mes papiers!

Respectez TOUTES les étapes

Astuce Les sites officiels et gratuits sont www.ants.gouv.fr et www.service-public.fr

1) Faire une PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>



Apportez le document de pré-demande le jour du rendez-vous en mairie de recueil.

2) Réunir **TOUS** les documents nécessaires

La liste des pièces à fournir en fonction de votre situation se trouve sur service-public.fr.

3) Prendre rendez-vous en mairie de recueil

Vous pouvez prendre RDV dans une des mairies équipées de France ou dans une des trente mairies équipées du Haut-Rhin (site de la préfecture>Démarches> passeport).

Astuce Profitez des créneaux ouverts jour après jour en consultant très régulièrement les sites Internet de prise de rendez-vous en ligne.

4) Annuler le RDV (en cas d'empêchement ou de tout autre motif)

Vous libérez ainsi une place précieuse pour un autre usager.

5) Venir au rendez-vous avec un dossier **complet**

Au moins 20 minutes avant le RDV. Un retard ou un dossier incomplet peut provoquer l'annulation pure et simple de votre rendez-vous.

6) Consulter régulièrement vos mails ou messagerie téléphonique

La mairie de dépôt peut vous contacter pour vous demander des compléments d'information. Votre demande sera retardée tant que vous n'aurez pas répondu.

Vous pouvez par ailleurs consulter en temps réel l'état de votre demande sur le site de l'ANTS rubrique CNI et passeport.

7) Retirer le nouveau titre et le conserver en lieu sûr

Les modalités de remise (avec ou sans rendez-vous) varient en fonction de la mairie de dépôt. Une vérification d'empreintes aura lieu pour tout usager âgé de plus de 12 ans.

Astuce Gardez votre passeport en sécurité et séparé de votre carte d'identité.

GRANDE CONTRIBUTION
CITOYENNE

Construisons
ensemble
L'ALSACE
DE DEMAIN
S'ELASS
VUN MORJE



Exprimez-vous pour que
vos idées comptent
sur entre-vos-mains.alsace.eu

Plan canicule 2023

Reconduit du 1er juin au 15 septembre et décliné selon 4 niveaux de veille et d'alerte, le plan canicule a pour objectifs d'organiser la détection et l'évaluation des personnes à risque, de limiter leur exposition et les conséquences de toute exposition.

A tous les habitants qui ont été destinataires d'un courrier de la Mairie pour bénéficier de ce service en cas de canicule, il est encore temps de s'inscrire à la mairie à accueil@mairie-wuenheim.fr ou tél 03.89.76.73.13



- Un numéro de téléphone national gratuit : 0 800 06 66 66
(Canicule Info Service)

Biodéchets et tri sélectif

Tri sélectif du 14 juillet : pas de collecte, pas de rattrapage

La collecte des biodéchets du lundi 15 août 2023 (Assomption) sera rattrapée le mardi 16 août 2023.

Marche gourmande du Vin Nouveau à Wuenheim

Un parcours sur une distance de 9 km au pied du Hartmannswillerkopf vous mènera à travers forêt et vignoble.

N'oubliez pas les bonnes chaussures de marche .

Les départs se feront de 10h00 à 13h00
à raison d'un départ toutes les 10 minutes.

Pour vous garantir une journée des plus agréables,
nous limitons le nombre de participants.

Aucune inscription ne sera pris en compte
sans le règlement correspondant.

Désistement possible jusqu'au 1er septembre 2023.
La marche gourmande aura lieu par tous les temps.

Adulte : 35€

Plat principal au choix

Choucroute ou Emincé de volaille spaetzlé

Enfant - 12 ans : 17€

Enfant - 5 ans : gratuit

Pour tout renseignement : 07 67 61 80 63 ou Marche.gourmande.wuenheim@gmail.com

Après-midi dansante à la salle des Fêtes
avec l'orchestre Barg Alm Krainer



Les aides
financières
pour les
élèves et
parents
d'élèves
de la
maternelle
aux études
supérieures

<https://www.aide-finance.fr/toutes-les-aides-scolaires-a-copier/>

LES AIDES FINANCIÈRES SCOLAIRES

Aides financières à l'école maternelle

Allocations familiales, complément
familial, la cantine à 1 €, découvrez
l'ensemble des aides proposées par
l'État pour les élèves de classes
maternelles.

[Aides financières à l'école maternelle](#)

Aides financières à l'école élémentaire

Allocations familiales, complément
familial, la cantine à 1 €, découvrez
l'ensemble des aides proposées par
l'État pour les élèves de classes
préliminaires.

[Aides financières à l'école élémentaire](#)

Aides financières au collège

Allocation de rentrée scolaire, bourse,
Prime à l'internat, découvrez l'ensemble
des aides proposées par l'État pour les
élèves au collège.

[Aides financières au collège](#)

Aides financières au lycée

Allocation de rentrée scolaire, bourse de
reprise d'études, fonds social lycéen,
découvrez l'ensemble des aides
proposées par l'État pour les élèves au
lycée.

[Aides financières au lycée](#)

Aides financières études supérieures

bourse d'enseignement supérieur, aide
au mérite, aide spécifique, découvrez
l'ensemble des aides proposées par
l'État pour les élèves de classes
supérieures.

[Aides financières études supérieures](#)

QUELQUES REGLES QUI PARTICIPENT A LA QUALITE DE LA VIE DES VILLAGEOIS

Compte tenu des problèmes de propreté et de nuisances sonores régulièrement rencontrés, la Municipalité compte sur la compréhension et le civisme des habitants pour se conformer aux

PROPRETE

Le règlement sanitaire départemental mentionne les devoirs de propreté incombant aux riverains (propriétaires ou locataires) de rue, route ou chemin public ou privé :

à nettoyage régulier des trottoirs et caniveaux
à désherbage sur toute la longueur des propriétés
à élagage des haies, arbustes ou arbres dépassant des propriétés

Par ailleurs, suite aux orages et rafales de vent de plus en plus fréquents et violents, il est recommandé à toutes les personnes concernées de procéder à l'élagage régulier des arbres à l'intérieur de leur propriété, ceci afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique ou chez les voisins.

à Ruisseau « Wuenheimerbach » : il est demandé de ne rien jeter, ni déposer dans le lit du ruisseau ou sur ses berges (pas de gravats, pas de tonte de gazon ou autre ...) **et de procéder à l'enlèvement des arbres morts à proximité des berges du ruisseau, ceci sur toute la longueur du ruisseau situé sur le ban communal.**

à Respect du ban communal : il est demandé de veiller à l'environnement et de ne pas laisser traîner ou casser sciemment des bouteilles, de dégrader des sentiers communaux et l'abribus, place de Gaulle.

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Il est rappelé que l'utilisation d'engins et/ou d'outillage bruyants (tondeuses à gazon – tronçonneuses – disqueuses – raboteuses) ne doit pas causer de gêne pour le voisinage et doit être évitée les dimanches et jours fériés. Cette gêne ne se fait pas uniquement sur l'intensité du bruit, mais aussi sur la durée !

DECHETS ET FEUX

Le brûlage à l'air libre (même en incinérateur individuel) ainsi que la production continue et prolongée de fumée épaisse sont interdits (Art. 84 et 99.9 du Règlement Sanitaire départemental).

L'utilisation de barbecue est autorisée sous conditions de ne pas "enfumer" ses voisins.

NOS AMIS LES CHIENS

Il est rappelé aux propriétaires de chiens :
- que les chiens doivent être tenus en laisse

- que leur divagation est strictement interdite

- qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

- qu'il ne faut pas laisser les chiens faire leurs besoins sur les trottoirs et autres rues (ou ruelles) publiques - qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut être la cause

- qu'il y a lieu de respecter la loi concernant les animaux dangereux et errants en application depuis le 01/07/1999.

Par ailleurs, il a été signalé par les locataires des chasses communales, une recrudescence de chiens non tenus en laisse dans la forêt et dans le vignoble.

VEHICULES A MOTEUR

Il est de plus en plus signalé en mairie des nuisances sonores dues aux motos et autres mobylettes bruyantes. A également été signalée la vitesse de certains véhicules dans le centre du village. Ces faits ont été transmis aux forces de l'ordre qui procéderont à des contrôles de vitesse et autres.

TRANQUILITE PUBLIQUE

La belle saison est propice aux activités de plein-air qui peuvent entraîner des désagréments pour les habitants (tondeuses à gazon, tronçonneuses, feux, piscines, musique ...).

Nous vous remercions d'observer les règles usuelles en vue d'assurer la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Par ailleurs, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain d'activités et du terrain multisports, rue du Vieil Armand, de veiller à l'application du règlement d'utilisation affiché sur le terrain. L'accès aux véhicules deux roues, quatre roues et chevaux est interdit.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES) :

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les lingettes dans les toilettes (WC). Nous vous demandons donc de bien vouloir les jeter dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles (Bac gris).

BACS A L'EXTERIEUR DU CIMETIERE : RAPPEL :

Il est rappelé que ces bacs sont strictement réservés aux déchets de fleurs et de plastique provenant du cimetière. Il est formellement interdit d'y déposer des végétaux extérieurs et autres sacs d'ordures ménagères. Suite à des travaux au courant de l'année 2018, des emplacements ont été créés pour entreposer les déchets provenant du cimetière. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les affiches disposées à l'entrée de ceux-ci.

NOS AMIS LES CHEVAUX

Plusieurs réclamations sont parvenues en mairie concernant la circulation des chevaux dans le village, notamment au sujet de la détérioration de chemins ruraux et des crottes en pleine rue ou sur la piste cyclable.

Il est rappelé aux cavaliers :

- de ne pas emprunter les chemins ruraux par temps de pluie,

- de ramasser les crottes principalement dans les rues macadamisées et sur les pistes cyclables.